

Compte rendu du conseil municipal du 19/07/2024

Présents : Sabine Sabatier - Gibert Richard – Lacoste Guy – Rhodde Swany – Soustre Mickael – Mourigal Céline – Delecroix Jean-luc – Tocaben Ronald – Peineau Isabelle

Excusés : Leymat Philippe qui donne procuration à Sabine Sabatier – Auzel David qui donne procuration à Isabelle Peineau.

Secrétaire de séance : Peineau isabelle

Approbation du procès verbal du 2 juillet 2024

Ordre du jour :

Budget assainissement :

- Décision modificative budgétaire-échéance emprunt

Rallye castine :

- Organisation d'une consultation pour avis

Questions diverses

1- L'approbation du procès verbal du 2 juillet 2024 est reportée car vu le délai très court, la plupart des conseillers n ont pas eu le temps d'en prendre connaissance.

2- Décision modificative du budget assainissement.

Il manque la somme de 2 982,96 euros pour payer l'emprunt (insuffisance de crédit prévu au budget). Il va donc falloir récupérer cette somme sur le compte 61523 et la mettre sur le compte 1641. Ce sera la dernière annuité.

VOTE : Unanimité.

3- Rallye castine

Alors qu'il s'agit d'une compétence du maire pour donner l'autorisation de passage au Rallye des castines de repasser sur la commune en 2025, la préfecture a été contactée pour être parfaitement dans les règles afin d'organiser une consultation pour avis auprès des habitants de Branceilles. Consultation qui avait été adoptée au vote au précédent conseil municipal par 9 voix pour et 2 contre.

Il s'agirait d'un scrutin qui ne pourrait se tenir que deux mois après la délibération et la réception de la délibération par la préfecture. Les horaires du vote seraient de 8h à 18 h.

La consultation est simplement une demande d'avis aux habitants de la commune.

Mickaël Soustre réaffirme comme au précédent conseil qu'il est opposé à la consultation.

Ronald Tocaben lui aussi est en totale opposition avec l'idée de faire une consultation. Il estime que nous sommes élus et que nous pouvons prendre des décisions sans être obligés de demander l'avis à la population. Il trouve que cette situation remet notre légitimité en cause et que les gens ne comprendront pas si on ne refait pas d'autres consultations sur les autres projets de la municipalité.

Céline Mourigal lui répond que cette consultation sera unique.

Ronald Tocaben s'en prend à madame le maire car il lui reproche son manque de prise de position lors du précédent conseil municipal quand à la tenue du rallye en 2025. Il dit que si elle l'avait fait, on n'aurait pas à délibérer pour une consultation et que le sujet serait réglé.

Jean-Luc Delecroix demande que nous nous comportions correctement et affirme que la concertation est l'occasion, si on l'assume, de servir le commun.

Mickaël Soustre et Ronald Tocaben étant contre, informent qu'ils ne tiendront pas le bureau de vote le jour de la concertation.

Vote :

Pour : 9

Contre : 2

Abstention : 0

4- Questions diverses

Mickaël Soustre demande si toutes les couleurs de crépis sont autorisées sur la commune. Pour la maison concernée, les travaux de réfection de façade avaient été demandés avec réfection à l'identique de l'enduit. Les prescriptions ont été respectées.

La séance est levée par madame le maire à 21h17.

La secrétaire de séance, Isabelle PEINEAU

